

fenêtres sur cours pas de calais

Journal Départemental du SNUipp-FSU
Syndicat majoritaire de la profession
Dans la 1ère fédération de la Fonction Publique

SNUipp Pas de Calais
Maison des sociétés
16 rue Aristide Briand
62000 Arras

tél/fax : 03 21 51 72 26

ROYE PIC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Date de dépôt : 04/02/19

Date limite de distribution : 08/02/19

Edito

Pour le SNUipp-FSU, la situation actuelle appelle des réponses sociales fortes !

Sommaire

Edito

(p. 1)

Résultats des élections

(p. 2 et 3)

Direction d'école

(p. 4)

Carte scolaire

(p. 5)

Mouvement

(p. 6)

Evaluations CP AESH

(p. 7)

Pédagogie

(p. 8)

AESH

(p. 9)

Adhésion

(p. 10 et 11)

Droits syndicaux

(p. 12)

Le Grand débat, imaginé par le Président pour sortir de la crise sociale, est un leurre dont les conclusions sont en partie rédigées, le gouvernement ayant annoncé qu'il ne reviendrait pas sur les fondamentaux de sa politique. Pourtant, les préoccupations de la population sont connues, l'émergence des « Gilets jaunes » et des « Stylos rouges » en témoignent. Le Président doit répondre à l'urgence sociale et climatique.

Les revendications autour des problèmes de pouvoir d'achat, de justice fiscale et sociale, de meilleure répartition des richesses, d'accès aux services publics, ainsi que celle d'une démocratie plus active, rejoignent celles du SNUipp et de la FSU.

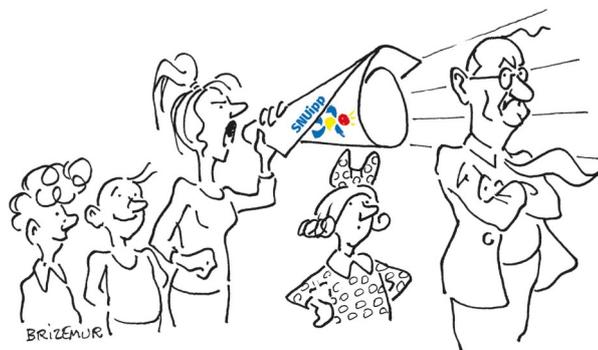
Dans l'éducation :

- > 0 poste pour le Pas-de-Calais alors qu'il faut créer 111 classes de CE1 en REP,
- > la 2^{ème} phase des évaluations qui n'aident pas les enseignant-es et les élèves
- > la volonté de museler les enseignant-es en inscrivant dans la loi une obligation de réserve
- > les méthodes que le ministre veut imposer pour transformer les enseignant-es en de simples exécutant-es...

Autant de signes de mépris envers les équipes et d'inquiétudes pour l'avenir de l'Ecole.

C'est pourquoi **le SNUipp-FSU appelle les collègues à participer aux mobilisations et aux différentes actions qu'il met en place.** Plus d'informations sur notre site : 62.snuipp.fr

Dominique Dauchot et Maxime Vasseur
Secrétaires Départementaux
du SNUipp-FSU 62



SNUipp
FSU



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

FEVRIER 2019

Elections professionnelles 2018

... Le SNUipp-FSU reste le syndicat majoritaire de la profession !

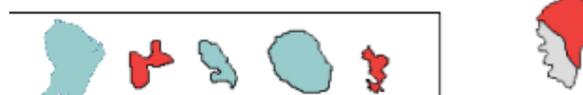
Commission Administrative Paritaire Nationale

Le SNUipp-FSU remporte les élections professionnelles !

Avec 73 785 voix, le SNUipp-FSU sort renforcé des élections professionnelles. Les enseignant-es des écoles renouvellent leur confiance dans leurs représentant-es et leur rôle indispensable au quotidien pour défendre les personnels et l'école de la réussite de tous les élèves.

Le SNUipp-FSU devient majoritaire dans 80 départements !

Le SE-Unsa reste majoritaire dans 17 départements, le Snudi-FO dans 3 départements et le STC (Syndicat des Travailleurs Corses) dans 1 département.



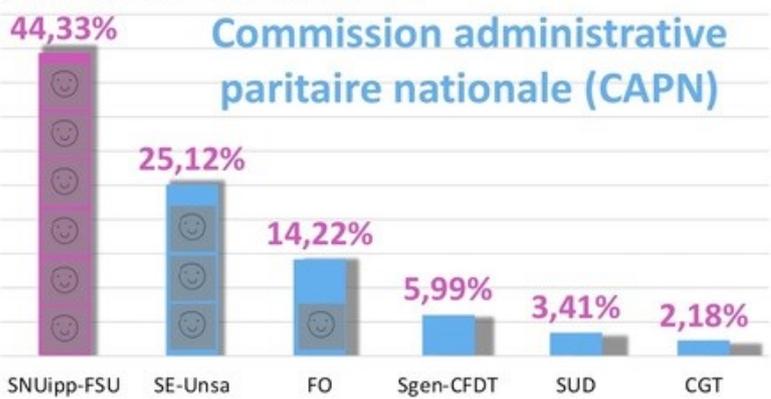
Le SNUipp-FSU gagne 7 833 voix à la Commission administrative paritaire nationale (CAPN) par rapport à 2014 !

Le SNUipp-FSU reste majoritaire et conserve ses six sièges avec 44,33% des voix devant le SE-Unsa qui recueille 25,12% des voix et trois sièges. Le Snudi-FO arrive en troisième position avec 14,22% des voix et un siège.

Votre élue du SNUipp-FSU 62 à la CAPN :

Laurence PONTZEELE

Elections professionnelles - décembre 2018



Commission Administrative Paritaire Départementale

Le SNUipp-FSU conforté !

En conservant ses sièges, le SNUipp-FSU est conforté dans la principale instance du Pas-de-Calais.

Vos élu-es du SNUipp-FSU 62 à la CAPD :

Alexandra REGNIEZ-DEHOUCQ

Maxime VASSEUR

Déborah LASSALLE

Laureline PIRA

	Nombre de sièges en 2014	Nombre de sièges en 2018
SNUipp FSU	2 sièges	2 sièges
CFDT	0 siège	0 siège
CGT	0 siège	0 siège
FO	1 siège	1 siège
Se-UNSA	7 sièges	6 sièges
SNE	0 siège	1 siège
SUD	0 siège	0 siège

Commission Consultative Paritaire des Directrices et Directeurs de SEGPA

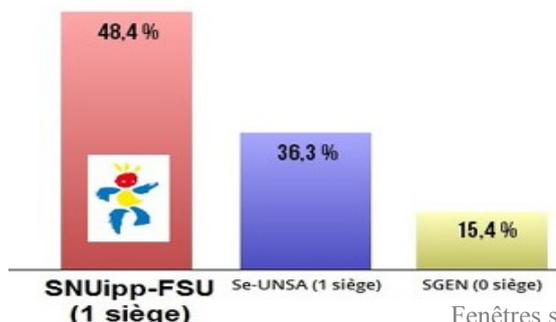
Le SNUipp-FSU en tête !

Les SNUipp-FSU 62 et 59 passent en tête au nombre de voix dans l'académie et obtiennent pour la première fois un siège !

Vos élu-es du SNUipp-FSU à la CCPA :

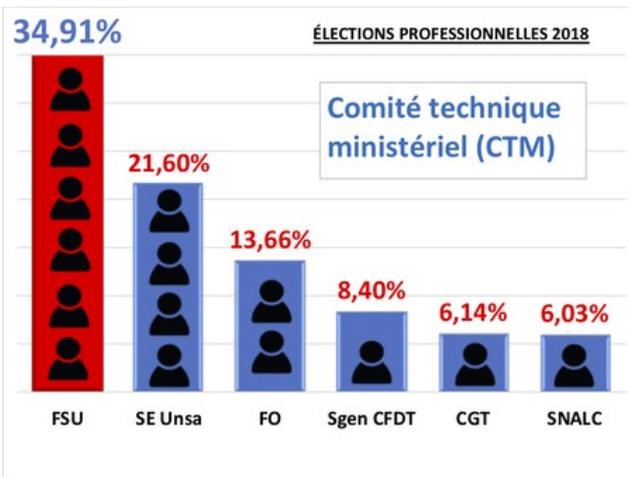
Bruno CARRE

Véronique MARCHAND



Elections professionnelles 2018

... La FSU reste la première fédération de l'Éducation Nationale !



Comité Technique Ministériel

La FSU remporte les élections professionnelles !

Avec une augmentation de plus de 6 300 voix pour la FSU par rapport aux élections de 2014, les personnels de l'Éducation ont renouvelé leur confiance dans les délégués du personnel de la FSU et ses syndicats pour les représenter. **La FSU reste sans conteste la première fédération de l'Éducation nationale.** C'est un atout considérable pour continuer de défendre au quotidien les personnels dans l'exercice de leurs missions, le bon déroulement de leur carrière mais aussi pour obtenir une meilleure reconnaissance de leurs qualifications et une amélioration de leurs conditions de travail.

Comité Technique Académique

Dans l'académie de Lille, les personnels ont conforté la FSU en lui permettant de conserver ses 4 sièges au niveau académique.

La composition du **CDFC Pas-de-Calais** (formation continue) est déclinée suite aux résultats du CTA.

Votre élu du SNUipp-FSU 62 au CDFC Pas-de-Calais :
Arnaud DELPLANQUE

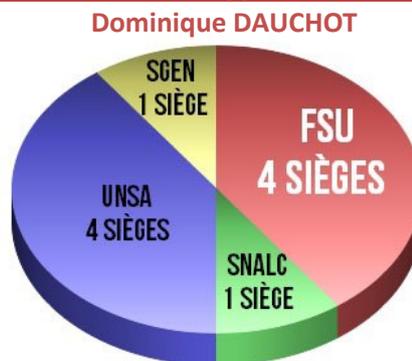
La composition de la **CDAS Pas-de-Calais** (action sociale) est déclinée suite aux résultats du CTA.

Votre élu du SNUipp-FSU 62 à la CDAS Pas-de-Calais :
Jérôme PANNIER

La composition du **CDEN Pas-de-Calais** (conseil départemental) est déclinée suite aux résultats du CTA.

Vos élu-es du SNUipp-FSU 62 au CDEN Pas-de-Calais :
Dominique DAUCHOT
Arnaud DELPLANQUE

Votre élue du SNUipp-FSU 62 au CTA :



La composition du **CHSCT Pas-de-Calais** est déclinée suite aux résultats du CTA.

Vos élu-es du SNUipp-FSU 62 au CHSCT Pas-de-Calais :
Dominique DAUCHOT
Maxime VASSEUR

Votre élue du SNUipp-FSU 62 au CHSCT Académique :
Dominique DAUCHOT

La composition du **CTSD Pas-de-Calais** (carte scolaire) est déclinée suite aux résultats du CTA.

Vos élu-es du SNUipp-FSU 62 au CTSD Pas-de-Calais :
David BLOTHIAUX
Dominique DAUCHOT
Arnaud DELPLANQUE

Plus d'infos :

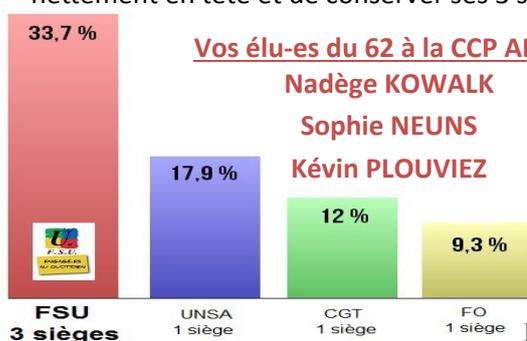


[Rubrique : actualités > élections](#)



Commission Consultative Paritaire des AESH

Les AESH de l'académie de Lille ont renouvelé leur confiance dans la FSU en lui permettant d'arriver nettement en tête et de conserver ses 3 sièges.



Vos élu-es du 62 à la CCP AESH :

Nadège KOWALK
Sophie NEUNS
Kévin PLOUVIEZ

La FSU majoritaire aussi dans de nombreuses autres commissions

CAPA des Psychologues scolaires

FSU 44 % des voix (2 sièges sur 4)

UNSA 22 % des voix (1 siège)

Sgen-CFDT 19 % des voix (1 siège)

CAPA des PEGC

FSU 57,6 % des voix (1 siège sur 2)

UNSA 30,3 % des voix (1 siège)

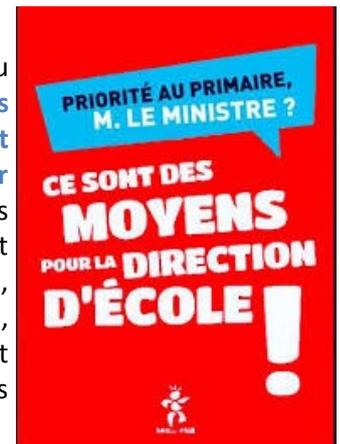
CGT 12,1 % des voix

La FSU majoritaire aussi chez les enseignants du 2nd degré, les infirmiers scolaires, les assistants sociaux, les personnels administratifs...

... Non à la mise en place d'un supérieur hiérarchique dans les écoles !

Quelle direction pour l'école ?

À l'initiative du SNUipp-FSU, 2 groupes de travail sur la direction et « la qualité de vie au travail » des directeurs-trices d'école, se sont réunis les 16 avril et 9 novembre. **À ces occasions, les représentant-es du SNUipp-FSU ont porté la parole des directrices et directeurs et des équipes, collectée via une large consultation en début 2018 et par notre présence sur le terrain.** Les conclusions des États généraux de la direction, tenus dans chaque département ainsi qu'à Paris au niveau national, ont également largement alimenté nos interventions : aides administratives d'urgence pour toutes les écoles, allègement réel des tâches de la direction, reconnaissance du travail effectué, augmentation du temps de décharge, respect des décharges de direction actuellement en vigueur, droit à la déconnexion, cadrage des communications et injonctions quotidiennes...



Le ministre Blanquer a récemment annoncé des changements majeurs à venir sur la direction sans donner plus de détails.

Cependant, la lecture des conclusions de la « mission flash » menées par deux parlementaires LREM publiées il y a quelques mois laisse craindre **des bouleversements qui dépasseraient très largement les conditions de travail des directrices et directeurs et modifieraient en profondeur les bases de l'organisation et du fonctionnement de notre école publique nationale.**

Un supérieur hiérarchique dans les écoles ?

Des transformations préfigurant **la fin des écoles maternelles par des fusions systématiques avec les écoles élémentaires**, avançant également le regroupement à marche forcée des écoles de tailles moyennes, rurales comme urbaines, pour faire émerger majoritairement des écoles de 10 classes ou plus **avec à leur tête un directeur ou une directrice avec le statut de supérieur hiérarchique**. Mettant ainsi fin au fonctionnement collégial historique de notre école. **Livrant les écoles à moins de 10 classes à la tutelle des collèges de secteurs en faisant de leurs directrices et directeurs, des adjoint-es du principal**. Sans qu'un seul euro ne soit avancé pour l'amélioration des moyens matériels ou humains...



Sur ce sujet comme sur beaucoup d'autres, l'année 2019 s'annonce mouvementée. Plus que jamais, nous devons être vigilant-es et mobilisé-es, pour ne pas perdre ce que nous avons encore et obtenir ce qui nous est nécessaire pour exercer correctement et dans l'intérêt de chacun-e.



Améliorer nos salaires :
je signe !

Avec le SNUipp-FSU, je
signe la pétition adressée
au Premier ministre

<http://fsu.fr/Signez-la-petition.html>



Salaires :

Pas d'augmentation prévue !

Le gouvernement a confirmé le gel de la valeur du point d'indice comme le non versement d'une prime exceptionnelle aux fonctionnaires. C'est un véritable mépris affiché envers ceux qui tiennent à bout de bras le système éducatif avec des effectifs trop lourds et des conditions de travail et d'apprentissage dégradées ! Le SNUipp-FSU n'entend pas en rester là. La revalorisation des rémunérations doit concerner tous les agents.

... Exigeons une baisse des effectifs !

Scénario catastrophe annoncé !

A la date de rédaction de ce journal, l'administration ne nous a toujours pas fait parvenir les mesures de carte scolaire (étudiées au groupe de travail du 25 janvier)



Le ministère a annoncé la dotation de postes par académie. **L'académie de Lille devra se contenter de 44 postes seulement...** 44 postes en plus pour plus de 3500 écoles et structures ASH, 44 postes alors que nous en avons obtenu 312 l'an dernier (dont 92 pour le 62) ce qui était déjà insuffisant eu égard au nombre important d'écoles en éducation prioritaire, 44 postes alors qu'il va falloir trouver 111 enseignant-es pour doubler l'ensemble des CE1 en REP.

Des conséquences désastreuses dans notre département !

Le Pas-de-Calais se voit octroyer 0 poste ! vous avez bien lu ! La facture va être très lourde pour les « Plus de maîtres que de classe » qui risquent tout bonnement de disparaître. Les écoles maternelles et les écoles en zone rurale vont également payer très cher cette dotation nulle. Malgré une prévision de baisse des effectifs (à peine 2 élèves par école et moins d'1 élève pour 2 classes), l'Inspection Académique sera obligée d'effectuer un redéploiement des moyens au profit de nouveau des CP et CE1 d'éducation prioritaire. **Ce sont de très nombreuses fermetures de classes qui se profilent et donc une augmentation des effectifs de toutes les autres classes qui s'engage progressivement.** Peut-on encore parler de priorité au primaire dans ces conditions ? Les enseignant-es de maternelle pourront-ils-elles continuer à mettre le langage au cœur des apprentissages dans des classes surchargées ? Comment le ministre pourrait-il justifier que les effectifs allégés sont facteur de réussite alors que cela ne concerne pas tous les élèves ? Quid de l'attention aux conditions



d'apprentissage quand, en milieu rural, nous serons confrontés à la prochaine rentrée à des cours multiples à 3 voire 4 niveaux à plus de 20 élèves ?

Pour le SNUipp-FSU, donner plus à ceux qui ont moins est juste à condition de ne pas dégrader la situation de tous les autres. Améliorer l'école nécessite un budget à la hauteur ! Cela dépend du projet que l'on porte pour l'École, Monsieur le Ministre ! Au SNUipp-FSU, nous voulons une École qui réduit les inégalités scolaires, une école qui permet à tous les élèves de réussir, une école à qui on donne les moyens de ces ambitions.

L'école primaire française largement sous-investie doit donc faire l'objet d'un engagement financier massif :

- pour une formation des enseignant-es initiale et continue de qualité,
- pour des effectifs ne dépassant pas 20 en éducation prioritaire et 25 hors éducation prioritaire (15 en TPS),
- pour obtenir des maîtres en plus, davantage d'enseignant-es spécialisé-es et des remplaçant-es en nombre suffisant
- pour des dispositifs moins de 3 ans qui permettent une première scolarisation adaptée à l'enfant
- pour une inclusion raisonnée et accompagnée d'un soutien hiérarchique sans faille et de moyens humains et matériels adéquats afin d'augmenter les chances de réussite de nos élèves et d'éviter une nouvelle dégradation des conditions de travail des personnels.

Pour tout cela, la priorité au primaire ne peut en effet se payer de mots !



Non à l'article 1,
projet de loi « Ecole de la confiance »

**La liberté d'expression,
nous devons la garder,
je signe la pétition !**

<https://liberte-expression.fsu.fr/>



Obligation de réserve :

La retenue n'est pas le silence !

L'article 1 de la Loi Blanquer, s'il devait être adopté en l'état, serait une mise au pas inacceptable des enseignant-es. Pour Paul DEVIN, secrétaire national du SNPI-FSU, le syndicat des personnels d'inspection de la FSU, une vision dialectique des droits et des obligations du fonctionnaire est une garantie démocratique. Dans l'éducation, elle protège les élèves d'une volonté politique ou idéologique qui instrumentaliserait l'école. C'est pour cela que l'obligation de réserve ne doit jamais confondre la retenue et le silence.

... Exigeons un mouvement dans la transparence et l'équité !

Mouvement départemental pour la rentrée 2019

A la date de rédaction de ce journal, nous sommes toujours en attente de réponses de l'administration. Consultez notre site pour davantage d'informations.

Le 18 janvier, les délégué-es du SNUipp-FSU 62 ont participé CTSD concernant les règles du mouvement 2019.

Attention, les règles ne sont pas validées, car l'administration est en attente de réponse ministérielle :

- un vœu géographique large sera peut-être obligatoire
- le calendrier risque d'être modifié entraînant un retard dans les dates de saisie mouvement et de CAPD pour les résultats du mouvement afin de permettre le paramétrage d'un nouveau logiciel ministériel gérant le mouvement
- une réflexion a lieu sur certains postes ASH pour attribution entre personnels 1^{er} et 2nd degré

Un nouveau groupe de travail aura lieu prochainement et va modifier les règles actuelles du mouvement départemental.

Plus d'infos :



Rubrique : [carrière > mouvement](#)

Pour le moment le calendrier prévu est le suivant :

Décembre - Janvier	Recueil des intentions de candidature pour tous les postes à profil (hors barème).
Janvier - Février	Commissions d'entretien pour les postes à profil (hors barème).
2 février	Date limite de retour des formulaires n°1 « Demande de majoration de barème ».
11 mars 2019	GT majorations de barème (majorations au titre du handicap, du rapprochement de conjoint, de l'exercice de l'autorité parentale conjointe, de l'éloignement et des situations médicales et sociales).
Du 15 mars 10h au 29 mars minuit	Ouverture du serveur.
16 avril 2019	Diffusion des accusés de réception.
24 avril minuit (date impérative). Aucun accusé de réception ne sera accepté après cette date.	Uniquement en cas d'anomalie , retour des accusés de réception corrigés et signés au service mouvement par mail ce.i62dp- a2@ac-lille.fr uniquement.
17 mai 2019	CAPD : présentation des affectations issues du mouvement informatisé.
21 juin 2019	Groupe de travail phase d'ajustements.
28 août 2019	Groupe de travail derniers ajustements.
3 Septembre 2019	CAPD.

Contrôle syndical

Saisir sa fiche en ligne



Dans votre e-dossier mouvement, pensez à **créer rapidement votre fiche de suivi personnalisé** dans la rubrique « contrôle » afin que nous puissions procéder aux diverses vérifications et suivre votre situation.



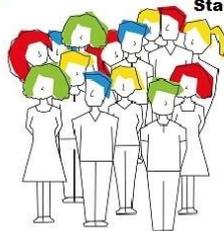
MOUVEMENT 2019 MOUVEMENT 2019

Stage syndical organisé par le SNUipp-FSU Pas-de-Calais

Stage syndical organisé par le SNUipp-FSU Pas-de-Calais



VENDREDI 22 MARS
Espe d'Outreau
(amphithéâtre)
de 9h à 16h30



LUNDI 25 MARS
Espe d'Arras
(amphithéâtre Jean Zay)
de 9h à 16h30

Syndiqué-e ou non, stagiaire ou titulaire... Tout le monde peut participer à ce stage de droit.
Pour toute demande d'autorisation de participation à un stage syndical, il faut adresser un courrier à l'IA sous couvert de l'IN

en respectant le délai d' 1 mois avant le stage et la voie hiérarchique

Inscrivez-vous sans attendre !

contact : 03 21 51 72 26

Syndiqué-e ou non, stagiaire ou titulaire... Tout le monde peut participer à ce stage de droit.
Pour toute demande d'autorisation de participation à un stage syndical, il faut adresser un courrier à l'IA sous couvert de l'IN

en respectant le délai d' 1 mois avant le stage et la voie hiérarchique

Inscrivez-vous sans attendre !

contact : 03 21 51 72 26

Evaluations au CP

... Pour le SNUipp-FSU : c'est non !

Boycott des évaluations CP

Sans prendre en compte les remarques et les propositions de la communauté éducative, le ministère a encore lancé fin janvier une nouvelle phase d'évaluation dans les classes de CP, calquée sur la première et tout aussi sujette à caution.

Finalités, contenus, conditions de passation, de saisie et de remontée des résultats : **ces évaluations ne sont ni au service des élèves ni à celui des enseignant-es**. Elles n'ont pour objet que de permettre à la rue de Grenelle d'engager un pilotage du système éducatif par les résultats, des changements dans les programmes et des méthodes qui n'ont pourtant pas fait leurs preuves.

Ce sont ces arguments que le SNUipp-FSU, avec les autres syndicats, a fait valoir auprès du ministre en lui demandant l'abandon du dispositif.

Pour le SNUipp-FSU, c'est donc toujours non. En janvier, le syndicat a donc appelé les équipes d'écoles à s'emparer de la question et à décider ne pas faire passer ces évaluations. Si vous avez tout de même fait passer ces évaluations à vos élèves, le SNUipp-FSU vous invite à ne faire remonter aucun résultat à l'administration.



AESH

... Exigeons des emplois pérennes, statutaires et à temps complet !



Virginie Ginesy est AESH et travaille dans son école depuis 5 ans

Virginie a enchaîné les jobs dans l'aide à la personne, les centres de loisirs et les haltes garderies. Et il y a cinq ans, après un bilan de compétences concluant, Pôle emploi lui a proposé un poste d'AVS dans l'école d'un village.

Pas de temps de concertation

Depuis cinq ans, elle a accompagné plusieurs enfants en situation de handicap dans l'école. Cette année, c'est auprès de Lisa* (CM2) et de Michel* (CP) qu'elle travaille. « Lisa, je la connais bien, je la suis depuis plus de trois ans maintenant », précise Virginie. « Elle a des troubles de la mémoire, du mal à s'organiser, alors mon travail consiste à reformuler les consignes de la maîtresse, mettre du matériel à sa disposition, la rappeler à la tâche... », détaille-t-elle. C'est un peu la même chose avec Michel, qu'elle accompagne depuis octobre dans son entrée difficile dans la lecture due

à un retard de développement. Un travail que Nelly et Alexandra, les enseignantes, organisent avec Virginie le matin ou à la pause méridienne **puisqu'elles ne disposent pas de temps spécifique dédié à ça, ce qu'elles regrettent toutes les trois.**

Fière de son travail

Les objectifs sont partagés : « Aider les enfants dans leur travail, de telle ou telle manière en fonction de la tâche à accomplir, mais avec la perspective qu'ils s'autonomisent progressivement, qu'à terme, ils aient moins, ou plus besoin de cette aide », explique Virginie. Et puis il faut aussi faire en sorte qu'ils participent pleinement à la vie de classe. « D'ailleurs, je ne suis pas toujours sur leur dos, il arrive fréquemment qu'à l'occasion d'une activité en atelier, j'aide les autres élèves », poursuit-elle. « Et ça, c'est un vrai plus, soulignent Nelly et Alexandra, deux adultes référents

dans la classe, ça change la vie. »

Virginie trouve son travail très valorisant, « Avec Lisa, quand je vois d'où on est parties et ce qu'elle réussit aujourd'hui, je suis fière d'y avoir été pour quelque chose ! »

Dans l'attente d'un CDI

Pourtant, surtout depuis qu'il y a trois ans son contrat a été requalifié en AESH, **elle aimerait bien enfin bénéficier d'une formation qualifiante**. « Il m'arrive toujours de me poser des questions, comment faire dans telle ou telle situation pour développer des gestes professionnels efficaces ? » Elle attend. **Comme elle attend la cédezation de son contrat qui lui permettrait de voir l'avenir plus sereinement. Même si 769,80€ mensuels comme salaire, ça ne fait vraiment pas lourd pour ce métier devenu indispensable aux écoles...**

* les prénoms ont été changés

... Défendons notre liberté pédagogique !

Stage syndical « pédagogies alternatives »



Le 23 novembre dernier, plus d'une centaine de collègues ont à nouveau fait confiance au SNUipp-FSU 62 et sont venus au stage de formation syndicale portant sur les pédagogies alternatives. C'est en effet l'occasion rêvée **pour prendre du recul sur ses propres pratiques, de s'interroger sur d'autres façons d'enseigner et de défendre notre liberté pédagogique.**

Après la présentation des dérives de la politique de Blanquer sur l'éducation par Nelly RIZZO, secrétaire nationale du SNUipp-FSU, c'est au tour de Laurence Gaiffe de l'ICEM et enseignante dans une école Freinet à Marcq-en-Baroeul de nous présenter sa manière de travailler dans sa classe au quotidien en pédagogie Freinet.



Pas moins de trois ateliers se sont succédés et ont conquis les collègues venu-es en nombre !

- la pédagogie coopérative, avec Emmanuelle BODDAERT de l'OCCE
- travailler la citoyenneté par le biais des activités sportives, avec Carole STRUGALA et Dominique CARON de l'USEP
- la compréhension en maternelle, une démarche du GFEN, avec Isabelle LARDON



Des discours et présentations qui font du bien dans une époque où notre ministre, persuadé de détenir la seule et unique bonne parole, souhaite réduire les enseignant-es à de simples exécutant-es, des monteurs de meubles suédois, qui se contenteraient de suivre le guide. Oui, la liberté pédagogique existe encore et les enseignant-es restent concepteurs de leur métier !



Vous pouvez retrouver des extraits vidéos du stage sur notre page Youtube > SNUipp-FSU 62

Le SNUipp-FSU 62 tient à remercier l'OCCE, l'USEP, le GFEN, l'ICEM et l'ensemble des intervenant-es qui ont accepté notre invitation. Nous remercions également les collègues qui sont toujours plus nombreux à participer à nos stages syndicaux. Merci de votre confiance !



<https://pouvoir-d-agir.snuipp.fr/>



***Liberté pédagogique :
Retrouvons du pouvoir d'agir !***

Signez l'appel pour réaffirmer la professionnalité des enseignant-es des écoles et défendre la liberté pédagogique. Les moyens attribués comme les orientations de la politique éducative ministérielle ne répondent pas à l'enjeu d'une école devant s'attaquer aux inégalités scolaires. De plus, les directives ne cessent de dégringoler du ministère, réduisant les enseignant-es à de simples exécutant-es. Un appel pour qu'enfin les enseignant-es soient écoutés et respectés, comme acteurs essentiels de la lutte contre l'échec et les inégalités scolaires.

Pourquoi se syndiquer ?

... Pour être plus forts ensemble !

1/ LE SYNDICAT EST-IL INDÉPENDANT ?

On ne le répétera jamais assez... Ce sont uniquement les syndiqué-es qui élaborent la « politique » du syndicat. Les différentes instances (conseil syndical, congrès...) sont ouvertes aux syndiqué-es qui souhaitent y assister. La vie démocratique est une préoccupation constante du SNUipp-FSU.

2/ A QUOI ÇA SERT ?

Etre syndiqué-e, c'est l'assurance de recevoir, à domicile, toutes les informations locales, départementales et nationales, du SNUipp et de la FSU. C'est aussi la possibilité de participer aux décisions, de s'investir à son rythme.



3/ LE SYNDICAT EST ÉLOIGNÉ DE MES PRÉOCCUPATIONS

Que ce soit sur les aspects professionnels, sociaux, pour les affectations, les changements d'échelon, les conditions de travail, les réflexions sur le métier, la recherche... tous les sujets sont abordés, à un moment ou un autre au SNUipp-FSU.

4/ LE SYNDICAT, ÇA PREND DU TEMPS ?

Le syndicat prend le temps...qu'on souhaite lui consacrer ! Il n'y a aucune obligation, même si toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

5/ LE SYNDICAT EST-IL EFFICACE ?

Pour se convaincre du contraire, essayez tout-e seul-e ! Le syndicalisme, ce n'est pas autre chose qu'une vieille idée, toujours d'actualité : ensemble, on est plus efficace qu'isolé-e.

6/ LE SYNDICAT NE S'OCCUPE PAS ASSEZ DE PÉDAGOGIE

(voir l'idée n°7)

7/ LE SYNDICAT S'OCCUPE TROP DE PÉDAGOGIE

(voir l'idée n°6)

Il n'y a pas de sujet « privilégié » au SNUipp-FSU : défense individuelle, action collective, débats et réflexion sur le métier, tous ces aspects sont traités, sans exclusives.



8/ LE SYNDICAT FREINE TOUTE ÉVOLUTION DU MÉTIER

Ce serait plutôt le contraire : en posant, comme jamais avant dans le pays, la question de la transformation de l'école pour lutter contre l'échec scolaire, en organisant le débat avec la profession, les parents, les chercheurs... le SNUipp-FSU participe à l'évolution du métier.

9/ LE SYNDICAT EST CORPORATISTE !

Les élu-es du SNUipp-FSU jouent pleinement leur rôle de représentant-es du personnel dans les commissions paritaires. Un rôle apprécié, semble-t-il, par la majorité des collègues qui placent le SNUipp-FSU en tête des élections professionnelles. Mais l'activité du SNUipp-FSU ne s'arrête pas là, bien au contraire (voir les idées n°3, 6, 7, 8...)



10/ C'EST TROP CHER

Offrez-vous un café engagé par semaine ! Et oui, avec la déduction fiscale de 66 % transformée en crédit d'impôt, les deux tiers de votre cotisation sont désormais remboursés, même pour les non imposables. En moyenne une cotisation équivaut à 50€ par an. Pas cher pour éditer et acheminer les différents bulletins, financer les actions, les charges : locaux, téléphone, internet... Le SNUipp-FSU n'est pas subventionné : c'est la garantie de son indépendance. (voir idée n°2)

N'hésitez plus ! Syndiquez-vous en ligne :

adherer.snuipp.fr/62

Droits syndicaux

... Faisons vivre nos droits !

Prochains stages syndicaux :

7 mars : stage AESH	Douai
22 mars : stage Mouvement	Arras
25 mars : stage Mouvement	Outreau

Les midis du SNUipp-FSU :

Le mouvement des PE Stagiaires

Lundi 25 février	ESPE d'Outreau
Mardi 26 février	ESPE d'Arras
Jeudi 28 février	ESPE d'Outreau
Vendredi 1er mars	ESPE d'Arras
Lundi 18 mars	ESPE d'Outreau
Mardi 19 mars	ESPE d'Arras
Jeudi 21 mars	ESPE d'Outreau
Vendredi 29 mars	ESPE d'Arras

Prochaines réunions syndicales :

(de 9h à 12h)

27 février	Calais (Maison des associations)
27 février	Arras (Maison des sociétés)
6 mars	Secteur de Lens
6 mars	Secteur de St Etienne au Mont
13 mars	Secteur de Béthune

A SAVOIR !

Les réunions pédagogiques prioritaires ou obligatoires n'existent pas ! Pour toute demande d'autorisation de participation à une réunion d'informations syndicales (RIS), il faut adresser un **courrier à l'EN (et pour les CUI -AESH l'adresser à l'IA)** en respectant le délai de **48h avant la réunion**. Si vous avez effectué vos vœux sur « circonscript », vous conservez toujours votre droit à participer aux RIS, même si vous n'avez pas coché les cases : « réunion syndicale »

M@gistère est-il obligatoire ? La réponse est NON !

Calendrier complet et modèles de courrier en téléchargement sur : **62.snuipp.fr**



La fiche de paie 2.0

Vous pouvez désormais obtenir vos fiches de paie dématérialisées en allant sur :

<https://ensap.gouv.fr/>

Pour ne pas trop vous perturber, elles ne seront visibles que pour le mois M-3...



FONCTIONNAIRE BASHING : Le Sénat vote 3 jours de carence et se fait retoquer par l'Assemblée

Un amendement voté au Sénat souhaitait de nouveau porter de 1 à 3 jours le délai de carence pour les congés maladie. Cela a encore été retoqué par l'Assemblée le 14 décembre. Mais jusqu'à quand ? **Pour le SNUipp-FSU, il est inacceptable, pour tout-e salarié-e, de subir une baisse de salaire parce que l'on est malade !** C'est une double peine intolérable.

Fenêtres sur cours Pas-de-Calais, journal du SNUipp-FSU, bimestriel, prix : 0,5€. Directeur de la publication : Dominique Dauchot. Responsable de la rédaction : Maxime Vasseur. Imprimé par Imprimerie Calingaert (49 Rue du Faubourg d'Arras, 59155 Faches-Thumesnil). Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp-FSU 62. Conformément à la loi du 08.01.78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp-FSU 62 Maison des sociétés, 16 rue A. Briand 62000 Arras.



SNUipp-FSU
Pas-de-Calais



SNUipp-FSU
Pas-de-Calais



@leSNU62twitter



snuippfsu62



Fédération Syndicale Unitaire

SNUipp-FSU